



Binche, le 21 juin 2017

AVIS AUX RIVERAINS

Rénovation Quartier Saint-Jacques

Rue Saint-Jacques (Phase 1)

Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens,

La Ville de Binche a le plaisir de vous informer que les travaux de rénovation du Quartier Saint-Jacques vont être entrepris dès le 26 juin prochain.

Ces travaux consistent en la réfection des voiries, des égouttages et des trottoirs, et seront exécutés par les entreprises SOWAL 92 pour le compte de la SWDE, et WANTY endéans un délai de 200 jours ouvrables.

Ce délai ne tient évidemment pas compte des intempéries éventuelles et des travaux imprévisibles complémentaires qu'il y aurait lieu, le cas échéant, de réaliser.

Les travaux de rénovation se dérouleront en 3 phases successives :

- Phase 1 : rue Saint-Jacques
- Phase 2 : rue du Biseau
- Phase 3 : rue du Cygne

Afin de permettre la bonne réalisation de cette opération, nous vous informons que :

La circulation des véhicules sera interdite à partir du 26/06/2017 pour une durée de 100 jours ouvrables :

- Carrefour rue Saint-Jacques/rue du Phénix/Rue des Boulevards – uniquement le temps de la réalisation des travaux au niveau du carrefour ;
- Rue Saint-Jacques ;
- Rue de Biseau, sur son tronçon compris entre le carrefour avec la rue Marché aux Herbes et le carrefour avec la rue Saint-Jacques ;
- Rue du Cygne, excepté circulation locale ;
- Rue du Phénix, excepté circulation locale.

Durant le chantier, le sens de circulation des rues suivantes sera inversé :

- rue des 3 Escabelles, circulation autorisée de la rue du Cerf vers l'Avenue Charles Deliège.
- rue de Biseau, en son tronçon compris entre la Grand-Place et la rue du Marché aux Herbes, circulation autorisée de la Grand-Place vers la rue Marché aux Herbes et rue des Ecoliers.

Uniquement durant les travaux au niveau du carrefour rue Saint-Jacques/rue du Phénix/Rue des Boulevards :

La rue des Boulevards, en son tronçon compris entre la rue des Arquebusiers et la rue Lucien Roland sera mise en sens unique de circulation à savoir de la rue des Arquebusiers vers la rue Lucien Roland.

Le stationnement des véhicules sera interdit à partir du 26/06/2017 pour une durée de 100 jours ouvrables :

- Rue Saint-Jacques sur son entièreté ;
- Rue de Biseau sur son tronçon compris entre le carrefour avec la rue du Marché aux Herbes et le carrefour avec la rue Saint-Jacques ;

Une déviation sera mise en place pendant la durée du chantier de la rue Saint-Jacques :

- Les véhicules se dirigeant vers la rue du Phénix depuis le faubourg du Posty seront déviés par la rue Saint-Aumône. L'accès à Grand-Place se faisant par la suite via le Faubourg Saint-Paul et le rue Saint-Paul.


Aussi, la rue Halle aux Filets sera mise en voie sans issue et la circulation sera en desserte locale.

Conscients des perturbations que vous pourriez rencontrer, sachez que notre Administration mettra tout en œuvre pour que ces travaux vous causent le moins de désagréments possibles.

Le service de la Police administrative se tient à votre disposition pour toute information concernant les interdictions et les déviations (064/311.660 ou police.administrative@binche.be).

Vous pouvez également nous contacter au 064/230.657 pour d'éventuels renseignements complémentaires concernant le projet.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Concitoyens, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Aurélie BENOIT,
Directrice Générale ff



Laurent DEVIN,
Député-Bourgmestre